



**VILLE DE
FEIGNIES**

Direction Générale des Services

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debieve@ville-feignies.fr

2024 -0201 - KD/JS/PL

Affaire suivie par : Karine DEBIEVE

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

PLACE MARCEL CERISIER

Mardi 6 février 2024

ARRÊTÉ N°12/2024

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu l'article L2212-1 et suivant du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu les dispositions du code de la route,

Considérant que le service Espaces Verts de la commune va procéder à l'abattage d'un arbre sis place Marcel Cerisier le Mardi 6 février 2024 et qu'il y a lieu d'y interdire la circulation et le stationnement des véhicules et que les accès y seront fermés,

ARRÊTE

Article 1er : Le mardi 6 février 2024, de 8 h à 20 h, la circulation et le stationnement seront interdits sur la place Marcel Cerisier.

Article 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire Central, Chef du District de Police de Maubeuge,
- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Directeur de la SEMITIB.

Feignies, le 1^{er} février 2024

LE MAIRE DE FEIGNIES



Patrick LEDUC
Maire de Feignies

Correspondance administrative : Monsieur le Maire

Mairie de Feignies, Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES
Tel 03 27 68 39 00 • Fax 03 27 68 22 66 • www.ville-feignies.fr